



Métropole Nice Côte d'Azur

Budget principal & budgets annexes

Compte financier unique 2025

Rapport de présentation

Table des matières

Propos liminaire	3
Section de fonctionnement.....	4
1. Les recettes de fonctionnement.....	4
1.1 - Les recettes fiscales : 609 millions d'euros	5
1.2 - Dotations et participations - Subventions d'exploitation	8
1.3 - Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine métropolitain : 222 millions d'euros	12
1.4 - Les autres recettes réelles de fonctionnement : 37 millions d'euros	13
1.5 - Les produits financiers : 0,5 million d'euros	16
1.6 - Les produits exceptionnels : 8,8 millions d'euros	16
2 - Les dépenses de fonctionnement.....	17
2.1 - Les charges à caractère général : 396 millions d'euros	18
2.2 - Les charges de personnel et frais assimilés : 236 millions d'euros	20
2.3 - Les atténuations de produits : 122 millions d'euros.....	21
2.4 - Les charges de gestion courante pour 56 millions d'euros.....	21
2.5 - Les charges financières : 43 millions d'euros	23
2.6 - Les charges exceptionnelles et les autres charges réelles de fonctionnement	24
2.7 - Les dotations aux provisions, impôts sur les sociétés et dépenses de fonctionnement des groupes d'élus : 2,9 millions d'euros.....	24
3 - Les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement.....	25
Section d'investissement.....	26
4 - Les recettes d'investissement	26
4.1 - Les dotations, fonds divers et réserves : 119 millions d'euros	26
4.2 - Les subventions et participations reçues : 62 millions d'euros	27
4.3 - Les financements bancaires	28
4.4 - Recettes diverses : 1 million d'euros	29
4.5 - Les immobilisations financières : 2,1 millions d'euros.....	29
4.6 - Les opérations pour compte de tiers : 8,3 millions d'euros.....	29
5 - Les dépenses réelles d'investissement	30
5.1 - Les dépenses d'équipement : 298 millions d'euros.....	30
5.2 - Les autres dépenses réelles d'investissement	35
6 - La situation des encours de financement au 31 décembre 2025	36
6.1 - Un recours à des financements principalement en taux variable	36
6.2 - La structure d'encours	37
6.3 - La gestion de l'encours.....	38
7 - La situation patrimoniale au 31 décembre 2025	40
7.1 - Le fonds de roulement (FR).....	40
7.2 - Le besoin de fonds de roulement (BFR)	41
7.3 - La trésorerie consolidée	41
Annexe 1 - Impact du budget sur la transition écologique	42
Annexe 2 - Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme	43
Annexe 3 - Les flux internes	44
Annexe 4 - Présentation consolidée 2025 des budgets métropolitains	45
Annexe 5 - Présentation synthétique des résultats d'exécution	46

Propos liminaire

Jusqu'en 2022, la Métropole Nice Côte d'Azur présentait en clôture d'exercice, un compte de gestion et un compte administratif respectivement réalisés par le comptable public et par l'ordonnateur, puis approuvés successivement par l'assemblée délibérante.

Depuis 4 ans, les comptes de la Métropole Nice Côte d'Azur sont présentés sous la forme d'un compte financier unique (CFU) qui est venu se substituer au compte de gestion et au compte administratif.

Le circuit d'élaboration du compte financier unique prévoit une agrégation des données produites par l'ordonnateur et par le comptable public, au sein d'un seul et même document dans le respect des prérogatives de chacun.

Ce rapport de présentation traduit sur le plan comptable les réalisations budgétaires de l'année écoulée, pour le budget de la Métropole Nice Côte d'Azur et ses budgets annexes, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Il clôture ainsi un cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution comptable, tant en dépenses qu'en recettes, en concordance avec la comptabilité tenue par le Service de Gestion Comptable de Nice, qui dépend de la Direction départementale des Finances publiques.

Section de fonctionnement

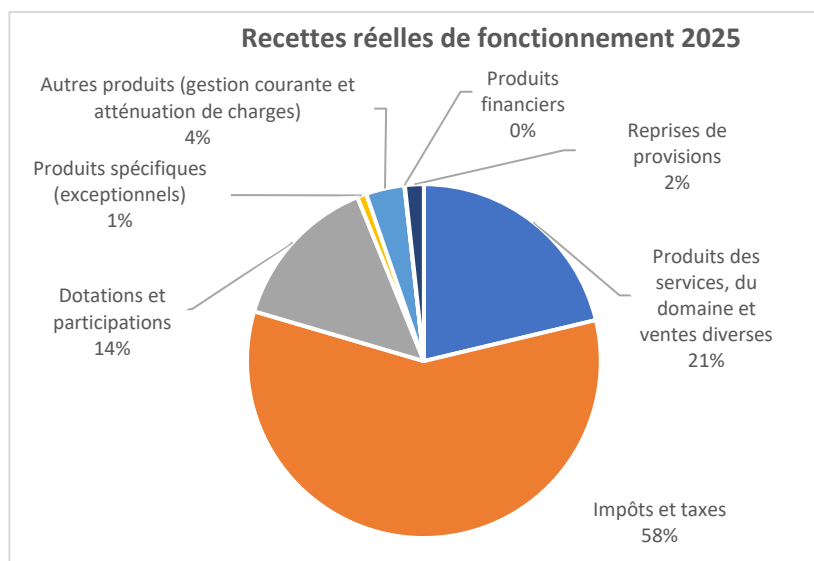
1. Les recettes de fonctionnement

La consolidation des budgets (budget principal et budgets annexes de la Métropole) permet de constater des recettes réelles de fonctionnement qui atteignent près de 1,2 milliard d'euros sur l'exercice 2025¹. Elles se décomposent comme suit :

Libellé	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Produits des services, du domaine et ventes diverses - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	215 842 639 €	222 285 244 €	3%
Impôts et taxes - Produits issus de la fiscalité	599 904 145 €	608 827 834 €	1%
Dotations et participations - Subventions d'exploitation	147 349 832 €	149 692 419 €	2%
Produits spécifiques (exceptionnels)	5 776 965 €	8 846 594 €	53%
Autres produits (gestion courante et atténuation de charges)	32 678 851 €	36 775 856 €	13%
Produits financiers	456 674 €	504 945 €	11%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 820 988 €	17 942 678 €	66%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement hors flux croisés entre budgets	1 012 830 094 €	1 044 875 570 €	3%
Flux croisés entre budgets (cf. annexe xx)	123 937 613 €	136 140 331 €	10%
Total général Recettes Réelles de Fonctionnement	1 136 767 707 €	1 181 015 901 €	4%

Pour faciliter la lecture du rapport du compte financier unique 2025, une présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes est proposée. Dans cet esprit, les flux inter-budgets sont isolés et présentés de manière détaillée dans l'annexe n° 3 du rapport.

Les recettes réelles de fonctionnement de la Métropole Nice Côte d'Azur se répartissent de la manière suivante :



Il ressort que 58% des recettes réelles de fonctionnement proviennent de la fiscalité. Les produits des services et ventes diverses représentent 21% et les dotations-participations-subventions 14%.

1.1 - Les recettes fiscales : 609 millions d'euros

En 2025, la Métropole Nice Côte d'Azur a perçu 608 827 834 euros de recettes fiscales ou assimilées, soit une hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte principalement de la dynamique des bases de CFE.

Il convient toutefois de rappeler que les recettes fiscales de la Métropole sont atténuées par des reversements qui diminuent ses marges de manœuvre financières. En effet, la Métropole reverse une partie de cette fiscalité et participe à certains fonds de péréquation. Les montants de ces reversements sont listés ci-après :

Libellé	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Attributions de compensation	56 063 628 €	56 056 339 €	0%
Dotation de solidarité métropolitaine	9 919 571 €	9 919 571 €	0%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R)	25 842 399 €	25 842 399 €	0%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (F.P.I.C)	3 661 240 €	4 421 407 €	21%
Taxe de séjour (Reversement à l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur)	20 391 576 €	25 000 000 €	23%
Régularisation des fractions de TVA compensatrices de la TH et la CVAE	1 106 591 €	- €	-100%
Autres atténuations	512 583 €	447 267 €	-13%
Total général	117 497 588 €	121 686 983 €	4%

Ainsi, les ressources fiscales nettes de la Métropole s'établissent à 487 140 851 euros en 2025.

1.1.1 - Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée

La Métropole Nice Côte d'Azur perçoit deux fractions du produit national de taxe sur la valeur ajoutée :

- La première est versée depuis l'exercice 2021 et vient compenser la suppression du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- La seconde remplace la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dans les produits métropolitains depuis 2023.

Libellé	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
TVA – ex-THRP	88 609 008 €	88 846 949 €	0%
TVA – ex-CVAE	37 918 462 €	37 723 106 €	-1%
Total général	126 527 470 €	126 570 055 €	0%

Les versements effectués au profit de la Métropole sont stables compte-tenu du gel des fractions de TVA décidé en loi de finances pour 2025.

1.1.2 - Les impôts directs locaux et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En 2025, les taux de fiscalité appliqués à la Métropole sont restés inchangés :

- 10,46% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- 28,88% pour la cotisation foncière des entreprises ;
- 6,40% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 8,13% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- 1,47% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La répartition de ces taxes est la suivante :

Libellé	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Cotisation foncière des entreprises	93 539 329 €	98 105 957 €	5%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	75 227 806 €	76 972 129 €	2%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	22 318 429 €	18 994 628 €	-15%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe additionnelle	464 283 €	459 219 €	-1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	126 584 682 €	129 606 639 €	2%
Rôles supplémentaires	4 610 118 €	4 132 342 €	-10%
Total général	322 744 647 €	328 270 914 €	2%

1.1.3 - La taxe GEMAPI

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé l'instauration de la taxe GEMAPI à l'unanimité des suffrages exprimés. Le montant perçu pour cette taxe est de 10 millions d'euros pour l'exercice 2025, identique à celui de 2024.

La taxe GEMAPI est une recette « affectée » qui permet le financement des actions qui relèvent de cette compétence.

1.1.4 - Les autres impôts et taxes

Les réalisations de l'exercice s'élèvent à 143 978 583 euros, en progression de 2% par rapport à 2024.

Libellé	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Versement mobilité	102 098 063 €	101 453 942 €	-1%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	10 286 620 €	9 385 806 €	-9%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	5 134 802 €	5 419 516 €	6%
Taxe sur l'électricité	1 517 559 €	1 474 428 €	-3%
Taxe de séjour	20 391 576 €	25 000 000 €	23%
Prélèvement sur le produit des jeux	381 096 €	387 289 €	2%
Attributions de compensation négatives	822 313 €	857 602 €	4%
Total général	140 632 029 €	143 978 583 €	2%

Le versement mobilité (VM) est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Il finance les transports en commun et les services de mobilité. L'assiette de cette contribution est constituée de l'ensemble des rémunérations des salariés soumises à cotisations sociales. Depuis 2012, le taux du versement est fixé à 2%.

Le VM présente une relative stabilité. En 2025, le produit atteint 101 453 942 euros, contre 102 098 063 euros lors de l'exercice précédent. Le léger recul observé en 2025 résulte d'une régularisation exceptionnelle de cotisation mise en œuvre par l'URSSAF, qui masque une dynamique de l'ordre de +1%.

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) s'applique aux commerces de détail dont la surface de vente dépasse 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est au moins égal à 460 000 euros. Le calcul de la TASCOM se base sur un tarif au mètre carré, variant en fonction de la superficie. Le barème est progressif. Son produit est de 9 385 806 euros. Il diminue de -9% par rapport à l'an passé, le produit 2024 ayant intégré d'importantes régularisations de cotisations dues au titre des exercices précédents.

La Métropole perçoit également diverses impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, portant essentiellement sur les transformateurs électriques et sur les stations radioélectriques. Par rapport à 2024, les produits évoluent de +6 % et s'établissent à 5 419 516 euros.

La taxe sur l'électricité poursuit sa décline avec un recul de -3%, s'établissant à 1 474 428 euros. Cette évolution confirme la normalisation des recettes après les réformes structurelles de 2023.

La taxe de séjour affiche une progression importante de +23% pour atteindre un palier de 25 millions d'euros. Cette croissance significative des recettes résulte de la conjonction de deux facteurs :

- Le dynamisme de la fréquentation touristique sur le territoire métropolitain.
- La révision à la hausse des tarifs adoptée pour l'exercice 2025.

Cette revalorisation tarifaire, couplée à l'optimisation de la collecte auprès des plateformes de réservation, permet de dégager des ressources supplémentaires intégralement reversées à l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur pour soutenir l'attractivité du territoire.

Le prélèvement sur le produit des jeux est une taxe applicable aux paris organisés par les sociétés de courses et aux paris en ligne. Il progresse de +2%, s'élevant à 387 289 euros pour 2025. Cela confirme la stabilité de cette recette liée aux activités hippiques et aux paris en ligne.

La Métropole collecte également la taxe de séjour additionnelle régionale. Cette majoration de 34%, instaurée par loi de finances 2023, est destinée au financement de la Société de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (SLNPCA). Le montant collecté en 2025 de 7 690 620 euros a été intégralement reversée à cet établissement public. Les montants collectés pour le compte de SLNPCA et qui lui sont reversés, sont suivis sous la forme d'opérations non budgétaires et ne sont donc pas retracées dans les réalisations du compte financier unique.

1.2 - Dotations et participations - Subventions d'exploitation

1.2.1 - Les allocations compensatrices de fiscalité

S'ajoutent aux 609 millions d'euros de recettes fiscales, les allocations compensatrices de fiscalité pour un montant de 15 millions d'euros.

Elles correspondent à des compensations versées par l'Etat du fait de décisions nationales entraînant des pertes de ressources fiscales pour les collectivités territoriales et leurs établissements.

Elles sont essentiellement constituées de compensations financières :

- versées dans le cadre de la réforme des impôts de production,
- liées à l'exonération totale de cotisation foncière des entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 euros.

Leur montant total se décompose de la manière suivante :

Libellé	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Taxe foncière – Réduction de 50% de la base imposable des établissements industriels	1 456 599 €	1 480 984 €	2%
Taxe foncière – Autres dispositifs	239 629 €	167 149 €	-30%
Cotisation foncière des entreprises - Réduction de 50% de la base imposable des établissements industriels	8 596 549 €	8 559 482 €	0%

Libellé	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Cotisation foncière des entreprises – Exonération pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 €	4 151 040 €	4 583 331 €	10%
Cotisation foncière des entreprises – Autres dispositifs	85 712 €	92 229 €	8%
Dotation compensation réforme de la taxe professionnelle	313 942 €	167 149 €	-47%
Total général	14 843 471 €	15 050 324 €	1%

1.2.2 - Les concours financiers de l'Etat

L'évolution entre 2024 et 2025 des concours financiers de l'Etat est résumée ci-après :

Libellé	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
DGF - Dotation d'intercommunalité	12 912 253 €	15 694 792 €	22%
DGF - Dotation de compensation	46 311 588 €	44 629 900 €	-4%
DGD - Dotation Globale de Décentralisation	821 741 €	821 741 €	0%
F.C.T.V.A - Part fonctionnement	1 175 500 €	1 022 726 €	-13%
Total général	61 221 082 €	62 169 159 €	2%

❖ **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** constitue le principal concours financier de l'Etat perçu par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Elle est constituée de deux composantes, à savoir :

- D'une part, de la dotation d'intercommunalité qui s'élève à 15 694 792 euros en 2025.
- D'autre part, de la dotation de compensation qui est en diminution de près de 4% par rapport à 2024, avec un montant de 44 629 900 euros en 2025.

❖ **La dotation globale de décentralisation** constitue la contrepartie financière de transferts de compétences auparavant exercées par l'Etat. En sa qualité d'autorité organisatrice des transports urbains, la Métropole Nice Côte d'Azur bénéficie également de la dotation générale de décentralisation des autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains au titre des « transports scolaires ». Son montant de 821 741 euros est identique depuis 2011.

❖ **Le Fonds de Compensation de la TVA perçu au titre des dépenses de fonctionnement**

La loi de finances pour 2016 a étendu le champ d'application du Fonds de Compensation de la TVA à certaines dépenses de fonctionnement, en maintenant un taux de 16,40%, il permet ainsi de récupérer une partie de la TVA acquittée avec, néanmoins deux années de décalage.

La recette 2025 s'est élevée à la somme de 1 022 726 euros.

1.2.3 - Les dotations de compensation du Conseil départemental et du Conseil régional au titre des compétences transférées

Les transferts de compétences, résultant de la création de la Métropole Nice Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2012, impliquaient également le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui versent, annuellement, des dotations de compensation pour la mise en œuvre des compétences liées aux routes, aux transports scolaires, à la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques, au port de Nice.

En 2025, le total des dotations de compensation reçues par la Métropole Nice Côte d'Azur de la part du Département des Alpes Maritimes et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'élève à 62 millions d'euros et se résume comme suit :

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2012, transfert des compétences voirie, transport scolaire, promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	44 345 114 €
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2014, extension du périmètre métropolitain à quatre nouvelles communes (Gattières, le Broc, Gilette, Bonson)	1 381 321 €
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2017, transferts de compétences au titre de l'article 90 de la loi NOTRe (fonds de solidarité pour le logement (FSL), aides aux jeunes en difficulté et actions de prévention spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu)	4 877 341 €
Budget principal : remboursement annuel des emprunts transférés (*)	9 154 012 €
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2022, extension du périmètre métropolitain à deux nouvelles communes (Drap et Châteauneuf-Villevieille)	435 253 €
Budget annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur : au 1 ^{er} janvier 2017, transfert de compétence au titre de l'article 22 de la loi NOTRe (entretien et gestion du port de Nice)	467 418 €
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	60 660 459 €
REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	
Budget principal : promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	10 976 €
Budget annexe des Transports : transfert de la compétence des transports du Département vers la Région pour les transports scolaires	1 155 609 €
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	1 166 585 €

(*) En vertu de l'article 4 de la convention financière du 3 février 2012, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes sont convenus de transférer, à compter de l'exercice 2013, une partie de l'encours des emprunts du Département, corrélativement au transfert de compétences et d'actifs, constitué du domaine public routier départemental sur le territoire de la Métropole. Ainsi, la compensation financière, à l'euro près, des annuités en capital, n'est pas intégrée dans la dotation de compensation des charges transférées. Elle est versée annuellement par le Département des Alpes-Maritimes à la Métropole Nice Côte d'Azur, et intervient jusqu'à l'extinction complète de l'encours transféré, sur la base d'un état récapitulatif établi par la Métropole Nice Côte d'Azur

1.2.4 - Les subventions et participations reçues

La Métropole bénéficie chaque année de soutiens financiers de partenaires institutionnels et autres organismes afin de mettre en œuvre certains projets ou de nouvelles actions. Ces subventions et participations de fonctionnement reçues en 2025 s'élèvent à 11 millions d'euros, tous budgets confondus,

Pour 2025, ces soutiens se décomposent de la manière suivante :

Budgets	Partenaires financiers	Nature de la recette	Exécuté 2025
Budget Principal	Etat	Direction régionale des affaires : Diagnostics archéologiques	686 084 €
		DDETS : Pacte des solidarités	540 000 €
		Natura 2000 : vallons obscurs de Nice et Saint-Blaise	381 892 €
		AGENCE DE L'EAU : Elaboration stratégie, trame verte et animation	324 143 €
		ANRU : aide à la conduite d'opérations	123 200 €
		Participation dépenses UKRAINE	90 953 €
		Caisse des dépôts : PIA étude réseau Grand Méridia	90 000 €
		Office français de la biodiversité : ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ	75 000 €
		DREETS : Plan national des achats publics	58 948 €
		Plan Logement d'Abord	57 600 €
		SASU FNCCR : Aide à l'organisation d'actions efficacité énergétique	29 534 €
		Fonds vert (guichet de la ZFE : solde)	23 520 €
		DDTM : action PAPI	15 000 €
		Agence française pour la biodiversité : atlas marin	5 015 €
		Sous-total Etat	2 500 889 €
	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Organisation sommet villes et régions : coalition des villes côtières	200 000 €
		SARE : accompagnement rénovation énergétique	35 000 €
		Soutien PIE Nice Côte d'Azur	22 258 €
		Convention d'objectifs	15 000 €
		AAP garde régionale marine	20 000 €
		Sous-total Région Sud PACA	292 258 €
	Fonds Européens	FSE emploi, inclusion, jeunesse et compétences	1 734 235 €
		Plan de communication Europe	38 000 €
		FEADER : Agriculture, pêche et agro-alimentaire	50 751 €
		FEDER : Alpimed	91 360 €
		FEDER : Euromed	150 987 €
		FEDER : risques en montagnes	35 730 €
		FEDER : assistance projet	25 000 €
		FEDER : tourisme - paysage	19 600 €
		FEDER : observation des Alpes	16 016 €
		Sous-total Fonds Européens	2 161 679 €
	Autres organismes	FIPHFP	761 967 €
		Fonds pour la mise en place du "SARE" service accompagnement à la rénovation énergétique	185 815 €
		Autres financements	139 738 €
		Bailleurs	65 192 €
		EdF : Remise en état pont de Gabre	42 000 €
		BIP : favoriser l'entrepreneuriat	38 000 €
		Communauté d'agglomération	10 000 €
		Sous-total Autres organismes	1 242 712 €
	Total Budget principal		6 197 539 €

Budgets	Partenaires financiers	Nature de la recette	Exécuté 2025
Régie de la gestion des déchets ménagers et assimilés	Etat	ADEME- Etude d'accompagnement expérimentale pour la définition d'une zone test de tri à la source des biodéchets	26 880 €
Total Budget annexe Régie de la gestion des déchets ménagers et assimilés			26 880 €
Budget annexe des transports	Etat	Aide au covoiturage	21 000 €
	Département des Alpes-Maritimes	Remboursements navettes et participations à l'enquête mobilité	189 584 €
	Communes & Groupement de collectivités	Remboursements navettes et participations aux lignes scolaires	135 080 €
	SIVOM de la TINEE	Abonnement scolaires	3 191 €
Total budget annexe des transports			348 855 €
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	Etat	DDETS Pacte des solidarités	20 000 €
	France travail	Participation apprentissage	30 850 €
	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Participation apprentissage	26 660 €
	Employeurs	Taxe d'apprentissage	3 986 853 €
	Rectorat de NICE	Subvention organisation examens	8 255 €
Total budget annexe du Centre de Formation des Apprentis			4 072 618 €
TOTAL GENERAL			10 645 891 €

1.3 - Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine métropolitain : 222 millions d'euros

En contrepartie des services publics rendus aux usagers, de l'exploitation du domaine public métropolitain et de la mutualisation des directions fonctionnelles, la Métropole Nice Côte d'Azur a perçu en 2025 222 285 244 euros.

Budgets	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Budget Principal	99 369 521 €	104 354 145 €	5%
Budget annexe des Transports	74 068 576 €	76 582 107 €	3%
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés	12 671 729 €	13 258 978 €	5%
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	4 178 305 €	4 548 009 €	9%
Budget annexe de la Régie d'Exploitation des Ports d'Azur	25 401 602 €	23 437 168 €	-8%
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	152 906 €	104 837 €	-31%
TOTAL GENERAL	215 842 639 €	222 285 244 €	3%

Le détail des recettes de l'exercice 2025 est ventilé comme suit selon les budgets métropolitains :

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2025
Budget Principal	Participation de la Ville de Nice et du CCAS de Nice aux dépenses de fonctionnement de la gestion mutualisée	80 256 598 €
	Remboursement d'agents mis à disposition	5 293 965 €

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2025
	Reversement Forfait post-stationnement par les communes	10 099 937 €
	Redevances plages	2 886 786 €
	Eau d'Azur - Remboursement redevance contrôle	1 330 102 €
	Eau d'Azur - Facturation de prestations	660 804 €
	Autres occupations du domaine public	2 883 970 €
	Participation des communes à la mise à disposition du service instruction des permis de construire	621 411 €
	Fouilles préventives	60 380 €
	Régie Aire d'accueil des gens du voyage	82 408 €
	Matérialisation au sol des sorties de garages -Remboursement par les riverains	57 324 €
	Régie Goût de Nice	93 070 €
	Régie Funéraire	27 389 €
Budget annexe des Transports	Billetterie des transports urbains	73 659 750 €
	Régie des transports scolaires	321 070 €
	Régie des bornes électriques	2 601 288 €
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Ventes de composteurs, badges et rachats de ferrailles, cartons, plastiques, etc...	6 643 528 €
	Redevance spéciale ordures ménagères	5 781 511 €
	Dépôts dans les déchetteries	833 939 €
Budget Annexe de la Régie des M.I.N d'Azur	Produits des redevances d'occupation du domaine public et prestations diverses	4 548 009 €
Budget Annexe de la Régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	Participation des apprentis aux dépenses d'internat	104 837 €
Budget Annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur	Redevance d'exploitation et divers tarifs	23 437 168 €
TOTAL PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET DES VENTES		222 285 244 €

1.4 - Les autres recettes réelles de fonctionnement : 37 millions d'euros

1.4.1 - Les autres produits de gestion courante (y compris les atténuations de charges)

D'un montant total de 36 775 856 euros les autres produits de gestion courante de l'exercice 2025 (incluant les atténuations de charges) sont ventilés par budget et par nature de dépenses ainsi :

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2025
Budget principal	Participation agents - titres restaurants et remboursements rémunérations agents	3 126 373 €
	Loyers et produits divers de gestion courante	3 438 590 €
	Redevances versées par concessionnaires	4 584 213 €

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2025
	Redevance assainissement part SYMISCA	4 173 800 €
	Indemnisation assurance pour les STEP détruites	2 275 131 €
	Remboursement assurance - apurement des retenues de garantie et autres recettes	1 103 157 €
	Remboursement TEOM MIN	328 779 €
	Subvention REP mégots	984 910 €
	Recettes diverses	535 062 €
	Dédits et pénalités perçues	68 625 €
Budget annexe des transports	Participation agents - titres restaurants et remboursement charges sociales	83 706 €
	Fraction enchères nationales de quotas carbone	539 221 €
	Locations	57 160 €
	Compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport	745 618 €
	Régie publicitaire / régie vélos bleus / redevance publicitaire	2 632 075 €
Budget annexe Régie Tempêtes ALEX - ALINE	Participation agents - titres restaurants et remboursements rémunérations agents	6 392 €
	Produits divers de gestion courante	6 389 €
Budget annexe du CFA Côte d'AZUR	Participation agents - titres restaurants et remboursements rémunérations agents	33 299 €
	Locations	12 411 €
	Produits divers de gestion courante	37 731 €
Budget annexe de la Régie pour l'exercice des missions d'autorité portuaire	Participation agents - titres restaurants et remboursements rémunérations agents	16 148 €
Budget annexe de la Régie pour l'exploitation des ports d'Azur	Participation agents - titres restaurants et remboursements rémunérations agents	95 600 €
	Locations	68 160 €
	Redevances versées par les concessionnaires	1 473 306 €
	Remboursement prestations et reversements divers	2 294 173 €
Budget Annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Participation agents - titres restaurants et remboursements rémunérations agents	569 747 €
	Redevances versées par concessionnaires	5 042 754 €
	Dédits et pénalités perçues	1 655 328 €
	Produits divers de gestion courante	243 706 €
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	Participation agents - titres restaurants et remboursements rémunérations agents	26 560 €
	Divers produits de gestion courante	517 732 €
TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		36 775 856 €

1.4.2 - Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 17,9 millions d'euros

La Métropole a constitué des dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions destinées à couvrir des risques et des charges pouvant être évaluées avec suffisamment de précision et qui sont liées à un évènement certain ou fortement probable.

Or, quand ce risque ou cette charge devient définitive, autrement dit quand l'évènement attendu se réalise, ou quand ce risque est résorbé, la Métropole se doit alors d'opérer une reprise sur les montants correspondants.

Pour l'exercice 2025, ces reprises s'élèvent à 17 942 678 euros et se répartissent de la manière suivante :

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2025
Budget Annexe de la Régie des MIN d'Azur	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	61 879 €
Budget principal	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	139 050 €
	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	16 145 414 €
Budget Annexe Régie exploitation des Ports d'Azur	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	1 568 885 €
Budget des transports	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	27 450 €
Total général		17 942 678 €

Pour le budget principal, les reprises sur provisions concernent essentiellement deux dossiers :

- Des contentieux éteints sur l'activité d'assainissement pour un montant de 6 723 414 €,
- des écritures pour dépréciation d'actifs à hauteur de 9 322 000 € induites par réorientation du projet du MIN.

1.5 - Les produits financiers : 0,5 million d'euros

Ces produits, d'un montant total de 504 945 euros sont imputables intégralement au budget principal.

1.6 - Les produits exceptionnels : 8,8 millions d'euros

Les produits exceptionnels, d'un montant total de 8 846 594 euros sont détaillés comme suit :

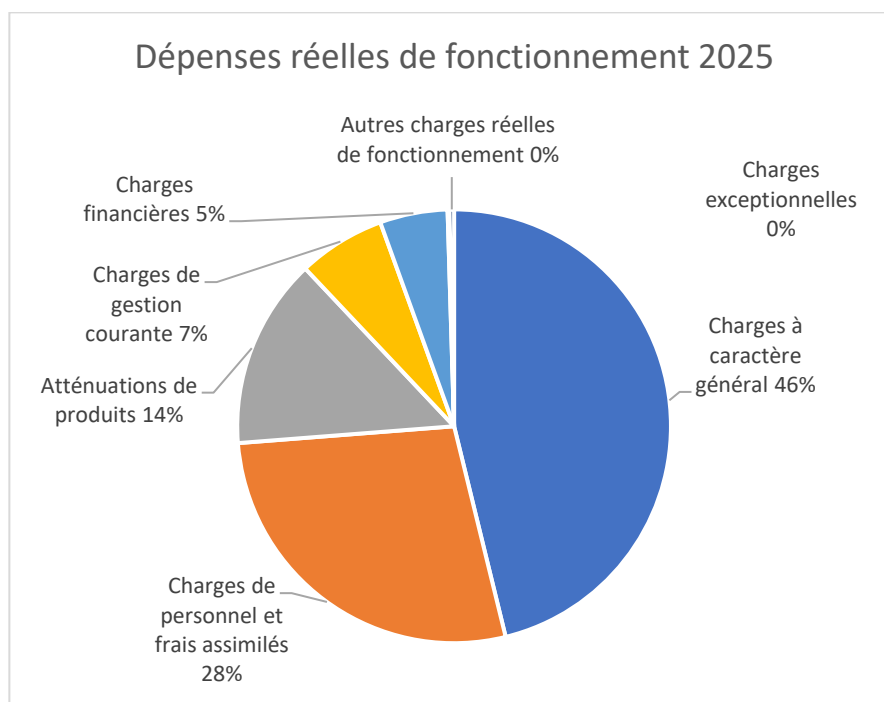
BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2025
Budget principal	Produits de cessions de biens	660 654 €
	Annulation de mandats sur exercice antérieur	219 647 €
Budget Annexe des Transports	Pénalités et infractions sur le réseau de transports public	2 459 720 €
	Produits de cessions de biens	5 316 407 €
Budget Annexe de la Régie des MIN d'Azur	Régularisation excédents de versements et retenues de garantie	60 388 €
Budget Annexe Régie exploitation des Ports d'Azur	Retenues de garantie et pénalités	5 163 €
Budget Annexe de la Régie Gestion des déchets ménagers et assimilés	Produits de cessions de biens	34 615 €
Budget annexe Régie Tempêtes ALEX - ALINE	Produits de cessions de biens	90 000 €
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		8 846 594 €

La principale cession correspond à la vente de l'îlot GARIBALDI-SEGURANE pour 5,3 millions d'euros enregistrée sur le budget annexe des transports.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées de la Métropole totalisent 857 millions d'euros sur l'exercice 2025. Elles se ventilent comme suit :

Libellé	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Charges à caractère général	386 055 334 €	395 783 909 €	3%
Charges de personnel et frais assimilés	229 014 894 €	236 430 912 €	3%
Atténuations de produits	117 497 588 €	121 686 983 €	4%
Charges de gestion courante	62 623 557 €	55 807 950 €	-11%
Charges financières	49 840 210 €	43 252 306 €	-13%
Charges exceptionnelles	7 216 119 €	1 204 529 €	-83%
Autres charges réelles de fonctionnement	13 691 612 €	2 918 578 €	-79%
Total dépenses réelles de fonctionnement hors flux croisés entre budgets	865 939 314 €	857 085 167 €	-1%
Flux croisés entre budgets (cf. annexe 3)	123 937 613 €	136 140 331 €	10%
Total général Dépenses réelles de fonctionnement	989 876 927 €	993 225 498 €	0%



2.1 - Les charges à caractère général : 396 millions d'euros

D'un montant total de 395 783 909 euros en 2025, soit une hausse de +3% par rapport à l'an passé, les charges à caractère général représentent 46 % des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2025.

Elles se répartissent sur chacun des budgets métropolitains de la manière suivante :

Budgets	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Budget Principal	82 956 371 €	87 188 201 €	5%
Budget annexe des Transports	230 985 987 €	239 103 059 €	4%
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés	58 106 417 €	54 959 887 €	-5%
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	2 062 371 €	1 979 886 €	-4%
Budget annexe de la Régie des Missions d'Autorité Portuaire	206 017 €	209 622 €	2%
Budget annexe de la Régie d'Exploitation des Ports d'Azur	10 377 044 €	11 191 428 €	8%
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	1 077 412 €	1 029 563 €	-4%
Budget annexe Régie Tempêtes « Alex-Aline »	283 715 €	122 264 €	-57%
TOTAL GENERAL	386 055 334 €	395 783 909 €	3%

Par compétences métropolitaines, ces charges se déclinent comme suit :

❖ Les transports publics de voyageurs pour 239 millions d'euros

Les dépenses de cette politique publique métropolitaine recouvrent notamment :

- La contribution versée à la Régie Ligne d'Azur pour son service d'exploitation des lignes de transports pour un montant total de 221 millions d'euros ;
- Les frais de fonctionnement des marchés relatifs aux transports scolaires, assurés depuis 2012 par la Métropole sur son territoire, pour un montant de 9,3 millions d'euros ;
- Le coût du transport urbain, au travers de compensations financières versées aux transporteurs et au Conseil régional en charge des lignes pénétrantes dans le périmètre métropolitain, pour une somme de 3,9 millions d'euros ;
- Les dépenses de mobilité douce relatives à la gestion des « Vélos bleus » pour 0,6 million d'euros ;
- Le paiement de taxes foncières et autres, pour 0,5 million d'euros ;
- Les charges d'administration générale (entretien de locaux, maintenance de matériel, gardiennage) pour 1 million d'euros ;
- Des dépenses de fluides (électricité) et de fournitures diverses pour 1,9 million d'euros ;
- Les consultations juridiques, les publications dans la presse, les honoraires ainsi que des enquêtes et études diverses, le paiement de loyers et de charges locatives ainsi que le paiement des primes assurances pour un montant total de 0,6 million d'euros.

❖ Le développement durable et l'environnement pour 70 millions d'euros

Ces thématiques impliquent des charges de fonctionnement qui se déclinent comme il suit :

- Les différents marchés de collecte, de transport ainsi que le traitement et la valorisation des déchets, qui représentent un montant total de 55 millions d'euros ;
- Les prestations de service et charges diverses en matière de propreté et de nettoyage pour un montant total de 7,7 millions d'euros ;
- Des actions de maintenance et de curage préventif ainsi que de lutte contre les inondations dans le cadre de la gestion des réseaux unitaires relatifs aux eaux pluviales à hauteur de 3,8 millions d'euros ;
- Des études et prestations spécifiques en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que différentes actions transversales, à hauteur de 1,2 million d'euros ;
- Les prestations liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, à hauteur de 1,8 million d'euros ;
- Des crédits de fonctionnement dédiés à la performance énergétique, à hauteur de 0,2 million d'euros.

❖ La voirie métropolitaine, l'éclairage public, la sécurité routière, les parcs de stationnement pour 24 millions d'euros

Les dépenses de cette politique publique sont ventilées comme suit :

- Des interventions générales, de la maintenance préventive des équipements structurants de la voirie métropolitaine et des ouvrages d'art sur l'ensemble du territoire métropolitain, des consommations de fluides, des locations immobilières pour les subdivisions, pour un montant total de 14 millions d'euros ;
- Des dépenses pour la viabilité hivernale et les aléas climatiques pour 1,1 million d'euros ;
- L'éclairage public sur voirie, essentiellement composé de consommation électrique, pour un montant 8,8 millions d'euros ;

❖ Le développement économique et le rayonnement du territoire pour 19 millions d'euros

La Métropole soutient le tissu économique en accompagnant des entreprises (financement, mise à disposition de locaux par exemple) et agissant sur l'attractivité du territoire métropolitain par le biais des Marchés d'Intérêt National d'Azur, des activités portuaires, et du Centre de Formation d'Apprentis.

Les charges à caractère général de cette compétence métropolitaine recouvrent entre autres les dépenses mises en œuvre dans les domaines suivants :

- La poursuite des actions de rayonnement et d'amélioration de l'attractivité du territoire, les actions de promotion et de développement sportif et touristique du Moyen et du Haut-Pays, les opérations de marketing territorial, l'organisation de salons et d'expositions, les initiatives en matière d'insertion économique et d'enseignement supérieur ainsi que les prestations mises en œuvre en matière de développement économique, pour 4,6 millions d'euros ;
- La Régie d'exploitation en charge des activités portuaires pour 11 millions d'euros ;
- Les charges générales des Régies des MIN d'Azur et du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur, pour respectivement 2 et 1 million d'euros.

❖ Le logement, la politique de la ville et le renouvellement urbain pour 6,1 millions d'euros

Les dépenses exposées pour cette politique publique sont les suivantes :

- 4 millions d'euros au titre de diverses actions en faveur de l'Habitat (NPRU Ariane, Les Moulins, les Liserons, PNRQAD...) ;
- Diverses prestations en matière de planification et d'aménagement urbain sur le territoire métropolitain pour à 1,7 million d'euros ;
- Gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage (fluides, entretien...) pour 0,3 million d'euros.

❖ Les dépenses d'administration générale pour 37 millions d'euros

Elles correspondent majoritairement aux dépenses administratives des services communs exposées durant l'exercice 2025 pour le compte de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice. Néanmoins, celles qui n'incombent pas à la Métropole font l'objet d'un remboursement par la Ville et le CCAS.

2.2 - Les charges de personnel et frais assimilés : 236 millions d'euros

D'un montant total de 236 430 912 euros, ces charges représentent 28 % des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2025 et sont en augmentation de 3% par rapport à l'an dernier.

Elles se répartissent sur chacun des budgets métropolitains de la manière suivante :

Budgets	Exécuté 2024	Exécuté 2025	Evolution 2025/2024
Budget Principal	178 752 541 €	184 477 620 €	3%
Budget annexe des Transports	4 300 957 €	4 134 728 €	-4%
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés	33 544 843 €	35 168 972 €	5%
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	1 826 700 €	1 578 353 €	-14%
Budget annexe de la Régie des Missions d'Autorité Portuaire	1 276 158 €	1 310 874 €	3%
Budget annexe de la Régie d'Exploitation des Ports d'Azur	4 992 182 €	5 555 016 €	11%
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	3 823 279 €	3 596 048 €	-6%
Budget annexe Régie Tempêtes « Alex-Aline »	498 235 €	609 301 €	22%
TOTAL GENERAL	229 014 895 €	236 430 912 €	3%

2.3 - Les atténuations de produits : 122 millions d'euros

Totalisant 121 686 983 euros sur l'exercice 2025, ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

❖ BUDGET PRINCIPAL (121 456 983 euros)

- Attributions de compensation (A.C) versées aux communes métropolitaines venant neutraliser les conséquences des transferts de ressources et de compétences entre les communes membres et la Métropole Nice Côte d'Azur : 56 056 339 euros ;
- Prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), instauré dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle : 25 842 399 euros ;
- Reversement de l'intégralité du montant de la taxe de séjour collectée par la Métropole Nice Côte d'Azur au profit de l'Office de Tourisme Métropolitain : 25 000 000 euros (ce montant figure également en recette de fonctionnement, au titre de la perception de cette taxe par la Métropole) ;
- Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) versée aux communes-membres : 9 919 571 euros ;
- Prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) : 4 421 407 € en 2025 contre 3 661 240 euros en 2024, soit une augmentation du prélèvement de plus de 760 k€.
- Remboursement d'un dégrèvement de la GEMAPI de 164 885 euros,
- Reversement de fiscalité liée au dégrèvement de la TASCOT : 52 382 euros.

❖ BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

- Restitution de versement mobilité aux entreprises assurant par leurs propres moyens le transport de leurs salariés pour 230 000 euros.

2.4 - Les charges de gestion courante pour 56 millions d'euros

2.4.1 - Les participations versées par la Métropole Nice Côte d'Azur à ses partenaires

S'élevant pour 2025 à la somme totale de 48 615 008 euros, ces dépenses se déclinent selon le tableau ci-après :

Budgets	Compétences	Nature de la dépense	Exécuté 2025
Budget Principal	Développement économique et durable	Syndicat Mixte des Stations du Mercantour	5 457 626 €
		Participation au SYMISCA	4 173 800 €
		Subvention TEAM Nice Côte d'Azur	950 000 €
		Subventions diverses développement durable, attractivité, économie, agriculture	2 884 830 €
		Participation au SMIAGE	662 762 €
		Participation EPA Plaine du Var	318 000 €
		Subventions « Initiative Côte d'Azur »	155 000 €
		Contribution au SICTIAM (aménagement du numérique)	173 618 €

Budgets	Compétences	Nature de la dépense	Exécuté 2025
		Subvention IRCE	65 000 €
		Subvention au Commissariat à l’Energie Atomique et aux énergies alternatives	45 000 €
		SM Station Roubion-les Buissets	34 510 €
		SIVU « La Bonnette »	25 000 €
		Partenariat Pôle Mer Méditerranée- Toulon Var Technologies	50 000 €
		Région PACA-Programme VIVATECH 2023	15 000 €
		Nice shopping	75 000 €
	Politique de la Ville et du Logement	Convention CAF des Alpes-Maritimes au titre du FSL et Plan Pauvreté	1 887 473 €
		Subventions à diverses associations (politique de la ville, actions de préventions spécialisées...)	1 920 387 €
		Mission locale métropolitaine	733 000 €
		Subvention à l’association « La Semeuse »	607 803 €
		Subvention à l’agence d’urbanisme azuréenne	557 170 €
		Subvention à l’association MONTJOYE	621 616 €
		Subvention à l’Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adulte (ADSEA 06)	590 844 €
		Fondation Nice Patronage Saint Pierre Actes - Aide aux jeunes en difficultés	494 000 €
		Subvention ADAM	136 000 €
		Subvention ADIL 06	110 000 €
		Subvention PAJE	72 500 €
		Budget Annexe des Transports	Transports urbains et Mobilité durable
Aéroport Nice Côte d’Azur pour l’exploitation annuelle du tramway	197 639 €		
Budget annexe de la Régie des missions d’autorité portuaire	Environnement	Subvention au Pôle Mer Méditerranée Toulon Var Technologie	25 000 €
Budget Annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Environnement	Contribution financière - DSP-UVE (ARIANEO)	25 315 620 €
		Subvention à la « Ligue contre le cancer »	58 375 €
		Veille sanitaire-CHU Nice	42 000 €
		Subventions aux particuliers pour l’acquisition de broyeurs de végétaux	22 735 €
TOTAL SOUTIEN FINANCIER AUX DIVERS PARTENAIRES DE LA METROPOLE			48 615 008 €

2.4.2 - Les autres charges de gestion courante

Elles s'établissent à 6 770 371 euros et se déclinent de la façon suivante :

Budgets	Nature de la dépense	Exécuté 2025
Budget principal	Redevances plages	1 580 153 €
	Admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables	320 852 €
	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	87 915 €
	Régularisations Service de gestion comptable	1 444 331 €
	Indemnités et frais de missions et déplacements Elus	3 106 188 €
Budget annexe des transports	Admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables	64 261 €
	Diverses dépenses de gestion courante	5 814 €
Budget annexe Régie Tempêtes « ALEX - ALINE »	Protocole transactionnel et intérêts moratoires	11 202 €
Budget annexe du CFA	Diverses dépenses de gestion courante	13 103 €
Budget annexe de la Régie des missions d'autorité portuaire	Diverses dépenses de gestion courante	18 €
Budget annexe de la Régie pour l'exploitation des ports d'Azur	Diverses dépenses de gestion courante	20 112 €
Budget Annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	86 €
	Admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables	70 270 €
	Diverses dépenses de gestion courante	6 374 €
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	Admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables	39 689 €
	Diverses dépenses de gestion courante	3 €
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION		6 770 371 €

En outre, la Métropole a exposé des dépenses pour le fonctionnement des groupes d'élus à hauteur de 422 572 euros en 2025.

2.5 - Les charges financières : 43 millions d'euros

Les charges financières, d'un montant total de 43 252 307 euros, représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2025.

Budget Principal	BA des Transports	BA « Tempêtes Alex-Aline »	BA Régie des MIN d'Azur	BA Régie des ports d'Azur	BA Régie du CFA	Total
19 390 026 €	22 328 878 €	957 097 €	78 541 €	486 870 €	10 895 €	43 252 307 €

2.6 - Les charges exceptionnelles et les autres charges réelles de fonctionnement

Les charges exceptionnelles s'établissent à 1,2 million d'euros et se décomposent comme suit :

BUDGETS	Nature de la dépense	Exécuté 2025
Budget principal	Titres annulés sur exercices antérieurs	192 811 €
Budget annexe des transports	Titres annulés sur exercices antérieurs	603 €
	Intérêts moratoires	7 606 €
	Charges exceptionnelles diverses	14 189 €
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	Charges exceptionnelles diverses	178 200 €
Budget Annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Titres annulés sur exercices antérieurs	775 362 €
Budget annexe du CFA	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 627 €
BA Régie pour l'exploitation des ports d'Azur	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 280 €
	Charges exceptionnelles diverses	30 851 €
TOTAL CHARGES EXCPETIONNELLES		1 204 529 €

2.7 - Les dotations aux provisions, impôts sur les sociétés et dépenses de fonctionnement des groupes d'élus : 2,9 millions d'euros

La Métropole a ajusté les dotations pour dépréciations et provisions destinées à couvrir des risques et des charges pouvant être évaluées avec suffisamment de précision et qui sont liées à un évènement certain ou fortement probable.

Ces dotations constituent des charges réelles de fonctionnement et elles se présentent comme suit :

BUDGETS	Nature de la dépense	Exécuté 2025
Budget Annexe de la Régie des M.I.N d'Azur	Dotations aux dépréciations des actifs circulant	52 715 €
Budget principal	Dotations de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	1 800 000 €
BA Régie pour l'exploitation des ports d'Azur	Dotations de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	8 640 €
Budget annexe du CFA	Dotations de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	5 271 €
Budget Annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Dotations aux dépréciations des actifs circulant	259 072 €
Total général		2 125 698 €

Par la nature industrielle et commerciale de leurs activités, certains budgets annexes sont redevables de l'impôt sur les sociétés, pour un montant de 370 308 euros à savoir :

- Le budget annexe de la Régie des MIN d'Azur à hauteur de 32 541 €,
- Le budget annexe de la Régie pour l'exploitation des ports d'Azur à hauteur de 337 767 €.

3 – Les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement

En 2025, la Métropole Nice Côte d'Azur dégage une épargne brute consolidée de 165,9 millions d'euros, contre 144,2 millions d'euros en 2024.

Le remboursement du capital de la dette s'établissant à 104,5 millions d'euros, l'épargne nette obtenue est de 61,4 millions d'euros, après 36,7 millions d'euros en 2024.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette consolidé atteint 1 701,9 millions d'euros, soit une variation de +7,2 millions d'euros constatée au cours de l'exercice.

La capacité de désendettement s'établit donc à 10,3 années en 2025.

Poste	2024	2025
Epargne brute	144 198 756	165 871 745
Epargne nette	36 686 528	61 353 582
Encours de dette au 31/12	1 694 693 585	1 701 941 362
Capacité de désendettement	11,8	10,3

Section d'investissement

Pour faciliter la lecture des éléments d'exécution budgétaire et mieux appréhender les équilibres qui en résultent, il est fait le choix de ne pas mentionner les flux financiers qui sont sans impact à savoir :

- les écritures comptables retraçant les flux équilibrés en recette et en dépense au sein même de la section d'investissement,
- les écritures comptables retraçant la gestion active de la trésorerie infra-annuelles et soldées en fin d'exercice (équilibrées en recettes et en dépense).

Ces éléments sont néanmoins détaillés dans le CFU 2025.

4 - Les recettes d'investissement

Les recettes perçues par la Métropole en matière d'investissement se sont élevées, pour l'exercice 2025, à 304 millions d'euros et se décomposent comme suit :

Libellés	Exécuté 2025
Dotations, fonds divers et réserves	119 277 193 €
Subventions d'investissement	62 366 293 €
Emprunts mobilisés	110 740 000 €
Cautions reçues	640 654 €
Recettes diverses (Récupérations de trop versés...)	1 039 894 €
Immobilisations financières	2 082 465 €
Opérations pour compte de tiers	8 250 856 €
Total des recettes réelles d'investissement	304 397 355 €

4.1 - Les dotations, fonds divers et réserves : 119 millions d'euros

Au terme de l'exercice 2024, la Métropole a affecté une partie de ses excédents de fonctionnellement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. L'exécution de cette décision se matérialise par une recette de 88 888 141 euros.

En outre, la Métropole a perçu en 2025, 28 millions d'euros au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et 2,8 millions d'euros au titre de la taxe d'aménagement :

Budgets	FCTVA	Taxe d'aménagement
BA de la régie du CFA de la Métropole	136 856 €	2 822 788 €
BA de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés	1 075 057 €	
BA Tempêtes « Alex-Aline »	4 636 544 €	
Budget principal	21 717 807 €	
Total	27 566 264 €	2 822 788 €

4.2 - Les subventions et participations reçues : 62 millions d'euros

En 2025, la Métropole a bénéficié de 62 366 293 euros de subventions d'investissement, contre 84 millions d'euros en 2024.

Ces financements se déclinent par partenaires financiers et par projets comme suit :

Budget	Organisme subventionneur	Nature de la subvention	Montant
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	Département des Alpes Maritimes	Allongement rames	1 901 935 €
		Piste cyclable de La Trinité	326 377 €
		Parking relais Tzarewitch	524 226 €
		Etudes transports en commun en site propre	2 942 131 €
	Etat	BHNS de Nice	1 000 000 €
		CDC - Bornes et IRVE	1 575 773 €
		PEM Nice Saint-Augustin gare routière	918 151 €
		Parking relais Tzarewitch	439 953 €
		Piste cyclable de La Trinité	135 000 €
	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	BHNS de Nice	1 650 694 €
		Parking relais Tzarewitch	74 071 €
		Piste cyclable de La Trinité	329 336 €
	Ville de Nice	PEM Nice Saint-Augustin gare routière	86 011 €
	EP aménagement plaine du Var	PEM Nice Saint-Augustin gare routière	77 839 €
BUDGET PRINCIPAL	Autres financeurs	Divers aménageurs et Projets Urbains Partenariaux (PUP)	1 300 816 €
	Autres financeurs européens	Projet IRIS	230 512 €
	Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice	Participation aux dépenses d'équipement des services mutualisés	735 699 €
	Autres participations mutualisations	Participation DSI et logistique	205 494 €
	Communes membres	Fonds de concours sur des projets d'équipement	952 972 €
	Département des Alpes Maritimes	Politique agricole	1 013 953 €
		Dotations cantonales	768 388 €
		Lutte contre les submersions marines	261 748 €
		PEM Cagnes-sur-Mer	321 996 €
		Jardin d'Arménie	843 018 €
		Etudes ouvrages protection	27 591 €
		PAPI	10 679 €
		Agence de la performance énergétique	17 670 €
		Amendes de Police-Radars automatiques	16 419 256 €
		Reversement fraction SRU	4 032 011 €

Budget	Organisme subventionneur	Nature de la subvention	Montant
		Travaux PPRIF	1 730 971 €
		PNRQAD– ANRU - L’Ariane, Les Moulins et les Liserons	841 243 €
		PAPI basse vallée du Var et Paillons	724 148 €
		PAPI Var 1 et 2	12 127 €
		Complexe Haliotis	207 238 €
		BHNS de Nice	25 812 €
		Piste cyclable de Nice	25 812 €
		CDC Lagon PIA actions	1 003 119 €
		Schéma Renaturalisation et ruisseau	81 449 €
		FEDER- ANRU centre-ville	338 429 €
		Prolongement promenade du Paillon	2 796 473 €
		Trame verte phase 2	340 067 €
		Port de Nice Place ile de beauté	56 191 €
		Ariane création parking	71 287 €
		Nice centre mail	299 828 €
		Nice cœurs villages	156 425 €
		PAPI	9 848 €
		PEM Nice Saint-Augustin gare routière	743 707 €
	Ville de Nice	Fonds de concours sur des projets d'équipement	200 000 €
		Participation aux dépenses d'équipement des services mutualisés	10 693 008 €
BUGDET ANNEXE REGIE POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS & ASSIMILES	Etat	PIA Ingénierie	12 000 €
	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Modernisation déchetterie	10 765 €
BUDGET ANNEXE REGIE POUR L'EXPLOITATION DES PORTS D'AZUR	Etat	Etudes CENAO	20 633 €
BUDGET ANNEXE REGIE TEMPETES ALEX-ALINE	Etat	DETR et fonds intempéries	2 230 832 €
		Fonds Barnier	551 581 €
	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Travaux en rivière	60 000 €
Total général			62 366 293 €

4.3 - Les financements bancaires

En 2025, la Métropole a contracté près de 111 millions d’euros de nouveaux encours bancaires (contre 80,8 millions d’euros en 2024).

Par budget métropolitain, ces emprunts nouveaux se répartissent comme suit :

Budgets	Exécuté 2025
Budget principal	29 600 000 €
Budget annexe des transports	22 800 000 €
Budget annexe Tempêtes Alex- Aline	27 800 000 €
Budget annexe de la régie d'exploitation des ports d'Azur	23 500 000 €
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	7 040 000 €
Total Général	110 740 000 €

Compte tenu du remboursement en capital de la dette (104,52 millions d'euros) et du transfert de dette pour 1,02 millions d'euros (liée à l'élargissement du périmètre de la Métropole), l'endettement s'est accru légèrement de 7,24 millions d'euros au terme de l'exercice 2025.

Accessoirement, la Métropole enregistre des versements de caution ou de dépôts de garantie dans le cadre de cessions pour 640 654 euros.

4.4 – Recettes diverses : 1 million d'euros

Au titre de recettes diverses, la Métropole a perçu 1 039 894 euros. Il s'agit pour l'essentiel de remboursements de subventions lorsque les clauses contractuelles n'étaient pas satisfaites ou de remboursements de trop versé notamment dans le cadre du décompte définitif de la participation métropolitaine à la convention de maître d'ouvrage unique PEM Nice Aéroport avec l'EPA.

4.5 - Les immobilisations financières : 2,1 millions d'euros

Les recettes d'immobilisations financières correspondent essentiellement le remboursement des avances de trésorerie faites à la société publique locale Côte d'Azur Aménagement dans le cadre de l'opération La Villette pour 1 545 000 euros.

4.6 - Les opérations pour compte de tiers : 8,3 millions d'euros

Par ailleurs, la Métropole a exercé des missions pour le compte d'autrui. Ces opérations conduisent à porter des dépenses qui au cours ou au terme des travaux, font l'objet d'un remboursement par les tiers. Les recettes enregistrées en 2025 s'établissent à 8 250 857 euros, uniquement répertoriées au niveau du budget principal. Il s'agit pour l'essentiel de remboursements de l'Etat pour les aides à la Pierre (6 815 440 euros en 2025). Le solde de 1 435 417 euros correspond à des opérations d'aménagement des espaces urbains.

5 - Les dépenses réelles d'investissement

Tous budgets confondus, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant consolidé de 418 millions d'euros en 2025.

Elles se répartissent en grande masse comme détaillé ci-après :

Libellés	Exécuté 2025
Dépenses d'équipement	298 496 976 €
Emprunts et dettes assimilées	104 518 162 €
Restitutions de cautions	68 356 €
Opérations pour compte de tiers	8 258 795 €
Immobilisations financières	927 751 €
Restitution de trop perçu sur subventions d'investissement	5 838 443 €
Total dépenses réelles d'investissement	418 108 483 €

5.1 - Les dépenses d'équipement : 298 millions d'euros

Les dépenses d'équipement pour l'exercice 2025 s'élèvent à 298 496 976 euros et se répartissent comme suit :

La transition écologique : 25 millions d'euros

La Métropole poursuit ses investissements dans la transition écologique avec comme principales dépenses pour l'exercice 2025 :

- la requalification, l'aménagement et la valorisation des espaces publics, tels que le prolongement de la promenade du Paillon pour 14 millions d'euros,
- le plan de prévention des risques incendie pour 2,5 millions d'euros,
- la transformation numérique sur la voirie métropolitaine pour 1,2 million d'euros.

Le tableau ci-après détaille les crédits alloués :

Projet / Opération	Code / Libellé	Exécuté 2025
Construction du centre technique de Pont-Michel	0121 : Construction du centre technique de Pont-Michel	270 005 €
Centre de tri du Var	0115 - Aménagement, mise en conformité équipements de collecte	113 440 €
Total Budget annexe de la régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés		383 445 €
Equipements	AP 8602- Equipements-études et travaux de rénovation	24 880 €
Total Budget annexe de la régie d'exploitation des ports		24 880 €
Développement réseaux (réseaux urbains, eau brute...)	0114 : Energies renouvelables et rénovations énergétiques	461 930 €

Projet / Opération	Code / Libellé	Exécuté 2025
Eaux pluviales et GEMAPI	0103 : Travaux sur les eaux pluviales	2 362 735 €
	0106 : Travaux de confortement des berges et des ouvrages contre les inondations	2 483 347 €
Plan de Prévention des Risques Incendie et bornes incendie	0110 : Plan de prévention de risque d'incendie	2 525 801 €
Récurrent plages et environnement	0113 : Monitoring urbain, environnement et littoral	714 141 €
Prolongement de la Promenade du Paillon	0726 : Requalification, aménagement et valorisation des espaces publics	14 178 320 €
Transformation numérique	0701 : Vidéo protection de la voirie métropolitaine	1 220 388 €
Travaux rénovation sur réseaux d'eau brute	0109 : Défense incendie	367 471 €
Total Budget Principal		24 314 133 €
Total Transition Ecologique		24 722 458 €

Développement et attractivité économique : 42 millions d'euros

La Métropole continue de mettre en valeur le territoire eu égard à ses atouts naturels et existants comme la mer, les ports, les marchés d'intérêt national. Ont ainsi été investi cette année pour :

- les travaux d'aménagement du pavillon de la mer OcéaNice : 24 millions d'euros ;
- la relocalisation du MIN alimentaire en lien avec la construction de la nouvelle gare de Nice Aéroport : 11 millions d'euros ;
- des travaux de rénovation des ports : 5 millions d'euros ;
- la revalorisation et l'équipement de certaines zones d'activités et de leurs accès : plus de 2 millions d'euros.

Le tableau ci-après détaille les crédits alloués à cette politique publique :

Projet / Opération	Code AP : Libellé	Exécuté 2025
Relocalisation provisoire du MIN	1312 : Relocalisation temporaire du MIN	10 750 311 €
Travaux de rénovation du MIN	1310 : Travaux de rénovation des installations du MIN	85 032 €
Total Budget annexe de la régie des MIN d'Azur		10 835 343 €
Pavillon de la Mer - OcéaNice -Travaux et aménagement	8602 : Equipements, études et travaux de rénovation des ports métropolitains gérés en régie	23 801 519 €
Travaux de rénovation des ports en gestion directe		5 066 848 €
Total Budget annexe d'exploitation des ports		28 868 367 €
Travaux de rénovation du Centre de Formation d'Apprentis de Carros	5202 : CFA - Modernisation et rénovation	227 073 €
Total Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis		227 073 €
Aménagement du Goût de Nice	1306 : Développement économique	3 190 €

Projet / Opération	Code AP : Libellé	Exécuté 2025
Desserte des zones commerciales	0720 : Requalification de voiries de dessertes urbaines et des zones d'activité	346 440 €
Enseignement supérieur et Centre des Possibles	0503 : Partenariat Enseignement Supérieur	116 129 €
Innovations et démonstrateurs	1306 : Développement économique	164 475 €
Revalorisation et équipements des zones d'activité économique		520 150 €
Equipements métiers et Hub de l'innovation (CEEI)		29 228 €
Travaux réseaux ZAC la Baronne		1 078 450 €
Transformation numérique	0801 : Développement numérique	105 755 €
Total Budget Principal		2 363 817 €
Total Attractivité Economique		42 294 600 €

Les travaux d'infrastructure et de proximité : 189 millions d'euros

La Métropole contribue à l'aménagement des communes dans le cadre des opérations inscrites au Plan Pluriannuel de Croissance Emploi et Environnement (PPICEE) en matière de voirie et d'espaces publics.

Ainsi, la gestion des infrastructures et l'entretien du domaine public ont mobilisé 189 104 761 euros. L'année 2025 aura notamment vu la livraison de la Sortie Ouest de la Voie Mathis (SOVM).

Dans le détail, les opérations d'infrastructures ont été les suivantes :

Projet / Opération	Code / Libellé	Exécuté 2025
Accompagnement à l'urbanisation	0720 : Requalification de voiries de dessertes urbaines et des zones d'activité	1 191 248 €
Cap d'Ail - Création d'une trémie sur la RM 6007	0719 : Amélioration des flux de circulation entre la Métropole et Monaco	165 219 €
La Gaude - Élargissement du chemin Marcellin Allo	0720 : Requalification de voiries de dessertes urbaines et des zones d'activité	621 241 €
Nice - Rue Rossetti (accompagnement Couvent de la Visitation)	0726 : Requalification, aménagement et valorisation des Espaces Publics	53 904 €
Points d'échanges sur la RM 6202 Bis en rive droite du Var	0718 : Points d'échanges sur la RM 6202 Bis en rive droite du Var	133 082 €
Équipements des tunnels et voies structurantes	0727 : Conservation et sécurisation du patrimoine routier	991 481 €
Requalification, aménagement et valorisation des espaces publics	0726 : Requalification, aménagement et valorisation des Espaces Publics	19 779 454 €
Requalification rue Cassini	0726 : Requalification, aménagement et valorisation des Espaces Publics	432 839 €
Sécurisation des tunnels	0717 : Grands projets d'infrastructure métropolitains et travaux de mises aux normes des tunnels	2 249 604 €
Sortie Ouest de la Voie Mathis (SOVM)	0717 : Grands projets d'infrastructure métropolitains et travaux de mises aux normes des tunnels	16 920 294 €
Nice - Travaux de requalification du Jardin d'Arménie	0726 : Requalification, aménagement et valorisation des Espaces Publics	453 736 €
Total Grands investissements sur la voirie principale et les espaces publics		42 992 102 €
Mise en œuvre du traitement des biodéchets	0115 - Aménagement, mise en conformité équipements de collecte	6 034 €
Point de collecte		1 753 907 €

Projet / Opération	Code / Libellé	Exécuté 2025
Renouvellement de véhicules de la collecte		14 624 052 €
Centre de tri du Var		1 273 132 €
Equipement -Modernisation de la collecte	0115 - Aménagement, mise en conformité équipements de collecte	2 060 624 €
	0116 - Modernisation des équipements informatique et logistique	420 950 €
	0118 - Aménagement et conformité équipements de propreté	500 300 €
	0121 : Construction du centre technique de Pont-Michel	26 592 €
Total Budget annexe de la régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés		20 665 591 €
Rallongement des rames de la Ligne 1 du Tramway	4205 : Modernisation matériel roulant	8 307 515 €
BHNS Gambetta	4703 : Aménagement et équipement des infrastructures	3 338 338 €
Exploitation des lignes du Tramway	4603 : Exploitation du tramway	830 504 €
Lignes 4 et 5 du Tramway	4605 : Extension du réseau de TSCP	9 840 593 €
Modernisation des infrastructures de transport	4703 : Aménagement et équipement des infrastructures	3 580 078 €
Plan Vélo		793 630 €
P+R Tzarewitch	4302 : Travaux de création et mises aux normes des dépôts de bus et parcs de relais	6 560 855 €
Total Budget annexe des transports		33 251 514 €
Acquisition véhicule	Hors AP/CP	28 542 €
Total Budget annexe autorité portuaire		28 542 €
Lignes ferroviaires, aménagement des gares et PEM (Cagnes-sur-Mer, Beaulieu, Nice Saint-Augustin)	1001 : Lignes ferroviaires	2 096 521 €
	1002 : Création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux	113 216 €
Modernisation outils numériques et informatiques, SIG	0712 : Modernisation de l'exploitation des déplacements métropolitains et foncier de voirie	1 098 948 €
Centre d'hypervision urbain- Fonds de concours de la Métropole	0805 : Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC)	237 575 €
Patrimoine routier – réseau structurant	0727 - Conservation et sécurisation du patrimoine routier	12 712 866 €
Financement des extensions et enfouissements de réseau de distribution de l'électricité	0727 : Conservation et sécurisation du patrimoine routier	513 764 €
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation		692 606 €
Modernisation outils numériques et informatiques, SIG		316 134 €
Moyens logistiques des services métropolitains (bâtiments, véhicules, matériel)	0901 : Plan de renouvellement du parc automobile mutualisé	5 874 061 €
	0107 : Outillage et matériel technique de la propreté	676 881 €
	1405 : Gestion immobilière et patrimoine métropolitain	2 343 395 €
	1601 : Logistique récurrent - Gestion unifiée	3 055 700 €
	1603 : Informatique récurrent - Gestion unifiée	12 860 872 €
	1605 : Agence de Sécurité Sanitaire, Environnementale et de Gestion des Risques	240 106 €

Projet / Opération	Code / Libellé	Exécuté 2025
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain	1201 : Planification urbaine	440 651 €
Travaux rénovation sur réseaux d'eau brute	0109 : Défense incendie	575 588 €
Total Autres investissements		43 848 883 €
Intempéries sur voirie	0727 : Conservation et sécurisation du patrimoine routier	5 295 802 €
Déplacements et stationnement, circulation		2 558 240 €
Modernisation et sécurisation de l'éclairage public		4 715 940 €
Récurrent des communes	0728 : Travaux de proximité des communes et équipement des subdivisions	31 955 442 €
Travaux de sécurisation des ouvrages d'art	0727 : Conservation et sécurisation du patrimoine routier	3 792 705 €
Total opérations récurrentes		48 318 129 €
Total Infrastructures		189 104 761 €

La reconstruction des vallées sinistrées par les tempêtes Alex-Aline : 34 millions d'euros

En 2025, au travers de l'autorisation de programme n°0716, 33 951 658 euros de dépenses d'investissement ont été réalisées.

Le tableau ci-après détaille le solde de l'exécution 2025 sur cet axe d'intervention :

Projet / Opération	Code AP : Libellé	Exécuté 2025
Reconstruction des infrastructures prioritaires dans la Vésubie	0716 : Travaux de reconstruction des vallées	33 951 658 €
Total Budget annexe Tempêtes Alex Aline		33 951 658 €

Cohésion sociale et solidarité territoriale : 8,4 millions d'euros

Comme chaque année, cette politique publique se traduit essentiellement par le versement de subventions aux bailleurs sociaux pour des nouvelles opérations (neuves et en acquisition-amélioration) et des opérations de réhabilitation devant permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants de la Métropole.

En investissement, en 2025 comme en 2024, la Métropole a consacré 6,2 millions d'euros pour le programme local de l'habitat (PLH).

En outre, des études et différentes actions ont été menées dans le cadre de l'ANRU pour un montant de 1,7 million d'euros dans des quartiers comme les Moulins, l'Ariane et les Liserons.

En matière de cohésion territoriale et de développement rural, la Métropole a poursuivi son partenariat avec les structures en charge de l'installation de nouveaux agriculteurs et les organismes intervenant sur le foncier. Elle a apporté son soutien à hauteur de 497 544 euros.

Le tableau ci-après détaille l'exécution 2025 de ces dépenses :

Projet / Opération	Code AP : Libellé	Exécuté 2025
Développement du Moyen Pays, des Vallées et de la Montagne	1308 : Agriculture et actions de développement éco pour le Haut-Pays	497 544 €
Financement du logement	0301 : Programme Local de l'Habitat (PLH)	6 211 371 €
Renouvellement Urbain (Ariane, Liserons, Moulins, Centre-Ville)	0406 : Opérations ANRU Métropole	1 714 584 €
Total Budget principal		8 423 499 €

5.2 Les autres dépenses réelles d'investissement

5.2.1 – Les remboursements d'emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital des emprunts de la Métropole Nice Côte d'Azur, tous budgets confondus, s'est établi en 2025 à 104,5 millions d'euros, contre 107,5 millions d'euros en 2024.

In fine, le stock de dette prenant en compte aussi les transferts de dette sur l'exercice a légèrement augmenté de 7,24 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Des restitutions de cautions ont été constatées à hauteur de 68 356 euros.

5.2.2 - Les immobilisations financières

En 2025, les immobilisations financières s'élèvent à 927 751 euros. Elles correspondent aux versements par la Métropole de :

- 320 304 euros pour le préfinancement des unités 1 et 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Ariane,
- 378 995 euros au titre du versement d'un dépôt de garantie,
- 171 000 euros d'avances remboursables dans le cadre du maintien des activités économiques,
- 57 452 euros pour la restitution de cautions.

5.2.3 - Restitutions de trop perçu sur subventions d'investissement

Les dépenses au titre de subventions reçues constituent des remboursements à la suite de changements de projets ou de trop-perçus au titre d'opérations d'équipement. Elles s'établissent à 5 838 443 euros essentiellement en raison de la réorientation du projet de relocalisation du MIN (remboursement de la subvention régionale de 5,6 millions d'euros).

5.2.4 – Les opérations pour compte de tiers

Les opérations sous mandat, d'un montant total de 8 258 795 d'euros sur l'exercice 2025, correspondent à la réalisation, par la Métropole Nice Côte d'Azur, de divers travaux pour le compte de tiers.

Elles concernent pour l'essentiel les opérations d'aide à la pierre pour le compte de l'Etat, à hauteur de 6 823 378 euros, et des opérations de requalification d'espaces urbains pour un montant de 1 435 417 euros. Ces dépenses ont vocation à faire l'objet d'un remboursement par le tiers au cours de la réalisation des travaux ou à leurs achèvements.

6 - La situation des encours de financement au 31 décembre 2025

6.1 Un recours à des financements principalement en taux variable

En 2025, le montant des nouveaux emprunts bancaires s'établit à près de 111 millions d'euros afin de financer le programme des dépenses d'équipement de la Métropole.

Ces nouveaux encours ont été souscrits principalement en taux variables mais pourront en fonction de la situation observée sur les marchés financiers, être transformés en emprunts à taux fixe si cela constituait une opportunité.

Au 31 décembre 2025, les caractéristiques des nouveaux emprunts bancaires mobilisés durant l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

Organisme prêteur	Durée (en années)	Conditions	Montant
La Banque Postale	20	Taux variable Euribor 12M + 0,86%	10 000 000 €
La Banque Postale	20	Taux variable Euribor 3M + 0,91%	1 500 000 €
La Banque Postale	20	Taux variable Euribor 3M + 0,91%	1 000 000 €
Caisse d'Epargne	15	Taux variable Livret A + 1,20%	7 100 000 €
Caisse des Dépôts	25	Taux variable Livret A + 1,30%	10 000 000 €
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL			29 600 000 €
La Banque Postale	15	Taux variable Euribor 3M + 1,05 %	5 000 000 €
La Banque Postale	15	Taux variable Euribor 3M + 1,05%	7 700 000 €
La Banque Postale	15	Taux fixe 3,63% annuel	3 100 000 €
Caisse d'Epargne	15	Taux variable Euribor 12M + 1,03%	7 000 000 €
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS			22 800 000 €
Arkéa Banque	20	Taux variable Euribor 12M + 0,90%	800 000 €
Arkéa Banque	20	Taux variable Euribor 12M + 0,90%	4 300 000 €
Arkéa Banque	15	Taux variable Euribor 12M + 1,08%	2 000 000 €
Caisse des Dépôts	25	Taux variable Livret A +0,40%	20 700 000 €
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE TEMPETES ALEX ALINE			27 800 000 €
La Banque Postale	15	Taux variable Euribor 12M + 0,98%	5 500 000 €
La Banque Postale	15	Taux fixe 2 ans 3,05% puis E12M + 0,99%	5 000 000 €
La Banque Postale	15	Taux fixe 3,63% annuel	3 000 000 €
Arkéa Banque	15	Taux variable Euribor 12M + 0,95%	6 700 000 €
CACIB	10	Taux variable Euribor 3M + 1,30%	3 300 000 €
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE REGIE EXPLOITATION PORT D'AZUR			23 500 000 €
CACIB	15	Taux variable Euribor 3M + 1,44%	5 640 000 €
La Banque Postale	15	Taux fixe 3,63% annuel	1 400 000 €
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE régie des MIN d'Azur			7 040 000 €
TOTAL			110 740 000 €

En 2025, le remboursement du capital a atteint 104,5 millions d'euros. Les intérêts d'emprunts, y compris les intérêts courus non échus et frais financiers liés à l'utilisation des lignes de trésorerie se sont élevés à 43,3 millions d'euros.

L'annuité totale, qui s'élève à près de 148 millions d'euros, se décompose comme suit :

Budget	Remboursement en capital	Frais financiers	TOTAL 2025
Budget principal	62 876 125 €	19 390 026 €	82 266 151 €
Budget annexe des Transports	37 288 483 €	22 328 878 €	59 617 361 €
Budget annexe de la Régie Tempêtes « Alex-Aline »	2 335 315 €	957 097 €	3 292 412 €
Budget annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur	1 757 826 €	486 870 €	2 244 696 €
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	260 413 €	78 541 €	338 954 €
Budget annexe de la Régie du CFA	- €	10 895 €	10 895 €
TOTAL GENERAL	104 518 162 €	43 252 307 €	147 770 469 €

6.2 - La structure d'encours

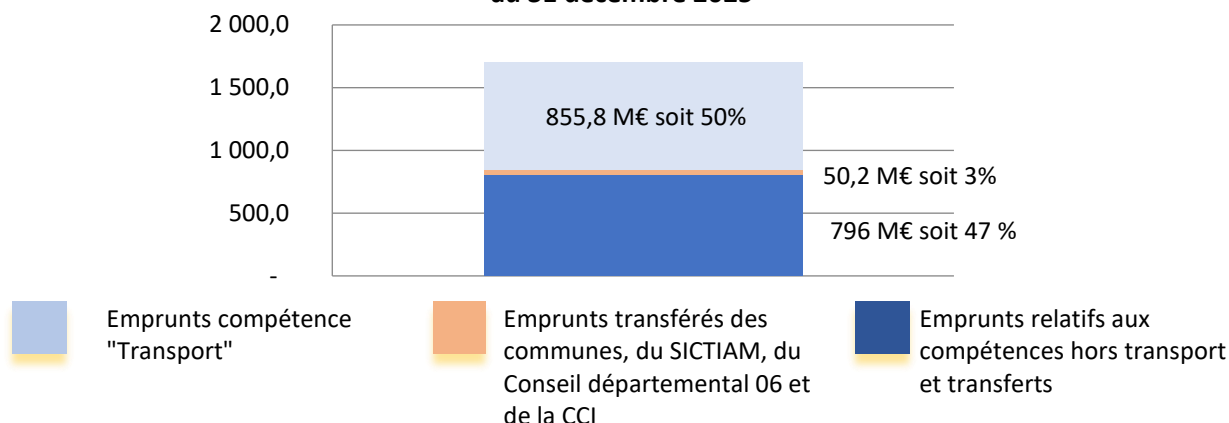
Au 31 décembre 2025, les encours bancaires et obligataires de la Métropole s'élèvent à 1,7 milliard d'euros en hausse de 7,24 millions par rapport au 31 décembre 2024. Ils sont répartis entre les budgets de la façon suivante :

BUDGETS METROPOLITAINS	Encours 2025
Budget principal	713 800 317 €
Budget annexe des transports	855 790 414 €
Budget annexe Tempêtes « Alex-Aline »	90 018 385 €
Budget annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur	32 124 994 €
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	10 207 254 €
TOTAL GENERAL	1 701 941 364 €

Il convient de rappeler que les encours de la Métropole totalisent également des emprunts qui lui ont été transférés :

- Par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes au titre des transferts de compétences, soit une somme de 36,4 millions d'euros ;
- Par les communes membres et le SICTIAM au moment du transfert de la compétence « *Electricité et éclairage public* » soit 5,2 millions d'euros ;
- Ainsi que par la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.), au titre de la résiliation anticipée du port de Nice, soit 8,6 millions d'euros.

Répartition du stock de dette par origine au 31 décembre 2025



L'encours des emprunts métropolitains est par ailleurs entièrement sécurisé puisque 99,7 % des contrats obtiennent la note de 1A soit la meilleure note possible dans la "Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales" (Charte GISSLER).

Au 31 décembre 2025, la structure des emprunts bancaires et obligataires métropolitains présente une exposition équilibrée en matière de risque de taux, avec :

- 53 % de taux fixes ;
- 47 % de taux variables, dont 33 % indexés sur Euribor (dont 23% à taux Euribor encadré ou plafonné) et 14 % adossés au taux du Livret A.

La durée de vie résiduelle moyenne des emprunts, tous budgets confondus, est de 17 ans et 5 mois. Pour rappel, la durée de vie résiduelle moyenne est définie comme la durée de vie moyenne restante avant l'extinction totale des emprunts.

Cette notion est distincte de la capacité de désendettement, qui tous budgets consolidés, s'établit à 10,3 années. Il faudrait ainsi 10,3 ans pour rembourser sa dette si la Métropole était en mesure d'y consacrer l'intégralité de son épargne brute.

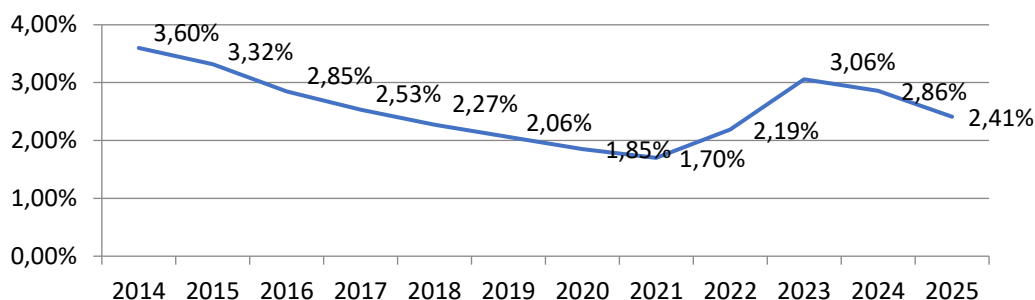
6.3 - La gestion de l'encours

Les encours de la Métropole ont fait l'objet en 2025 d'une gestion active par les services, destinée à saisir les opportunités d'arbitrage et de sécurisation de l'encours de l'établissement.

6.3.1 – Le taux moyen diminue

En raison de l'évolution des marchés financiers à la baisse sur 2024 et 2025 après un pic atteint en octobre 2023 (4%), le taux moyen a baissé en 2025, passant de 2,86 % à 2,41 %.

Taux moyen annuel de l'encours de la Métropole



6.3.2 – Les arbitrages entre taux fixe et taux variable

Depuis la hausse des taux de 2023, les emprunts nouveaux ont été souscrits à taux variable. Cela a permis de bénéficier de la baisse des taux constatée sur l'exercice 2025.

Fin 2024 et début 2025, face au contexte géopolitique et à des marchés financiers très fluctuants mais tendanciellement à la baisse, la Métropole a poursuivi sa gestion active des emprunts.

Ainsi, une partie de l'encours en taux variable indexé sur Euribor pour un capital restant dû au 31 décembre 2025 de 383 millions d'euros auprès de sept établissements bancaires a été sécurisée. Pour cela, la mise en place de « tunnels » (taux plancher et taux plafond) permet de contenir sur trois ans (jusqu'en 2028) l'évolution des taux variables indexés sur Euribor dans une fourchette comprise entre 1,13% et 3,20%.

Enfin, dans le cadre de la gestion active de la trésorerie, la Métropole a procédé à l'utilisation de contrats d'emprunt à option *revolving* et à des remboursements anticipés temporaires, à hauteur de 19,6 millions d'euros sur le budget principal et 2,5 millions d'euros sur le budget annexe des transports, soit 22,1 millions d'euros. Il est précisé que ces opérations sont neutres budgétairement. Ces actions ont permis de réduire la charge de frais financiers de 330 000 euros.

7 - La situation patrimoniale au 31 décembre 2025

La situation patrimoniale consolidée du budget principal de la Métropole et de ses budgets annexes est désormais présentée depuis l'exercice 2022 dans le cadre du compte financier unique.

Les éléments bilantiels de deux budgets annexes ne sont pas intégrés dans cette présentation :

- Le budget annexe Nice Méridia, en raison de sa comptabilité particulière (comptabilité de stock adaptée au secteur de l'aménagement),
- Le budget annexe Autorité portuaire en raison de son faible volume.

Néanmoins les éléments bilantiels de ces budgets sont détaillés dans les états financiers 2025.

7.1 – Le fonds de roulement (FR)

Les emplois stables comprennent l'actif immobilisé qui se compose des immobilisations incorporelles, corporelles et financières. En valeur comptable nette, ils s'élèvent à près de 6 milliards d'euros et se répartissent de la façon suivante :

Budgets	Actifs immobilisés (net)
Budget principal	4 222 775 020 €
Tempête Alex Aline	211 335 342 €
Gestion des déchets	146 668 300 €
CFA	2 611 593 €
MIN	18 618 799 €
Exploitation des ports	62 722 573 €
Régie des transports	1 269 035 310 €
Total	5 933 766 937 €

Les ressources stables comprennent les fonds propres, les provisions pour risques et charges et les dettes financières.

Pour l'ensemble des budgets, elles s'élèvent à près de 6 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

Budgets	Fonds propres	Provisions pour risques et charges	Dettes financières	
Budget principal	3 526 332 182 €	4 208 665 €	721 202 602 €	
Tempête Alex Aline	121 366 981 €	- €	90 538 385 €	
Gestion des déchets	160 553 151 €	7 840 000 €	- €	
CFA	3 384 811 €	- €	- €	
MIN	8 363 197 €	- €	10 487 003 €	
Exploitation des ports	30 703 357 €	1 546 309 €	32 459 036 €	
Régie des transports	413 484 195 €	- €	863 062 049 €	
Total	4 264 187 873 €	13 594 974 €	1 717 749 076 €	TOTAL 5 995 531 923 €

Les ressources dites « stables » servent à financer les emplois stables.

En déduisant des ressources stables les emplois stables, on mesure le fonds de roulement de l'entité.

Pour l'ensemble des budgets de la Métropole, il s'établit à 62 millions d'euros en 2025, contre 109 millions d'euros en 2024 et 130 millions d'euros en 2023.

Rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement, ce fonds de roulement représente 14 jours de fonctionnement.

7.2 – Le besoin de fonds de roulement (BFR)

Les créances à court terme représentent 184,1 millions d'euros, essentiellement enregistrées sur le budget principal pour 144 millions d'euros et le budget annexe des Transports pour 22 millions d'euros.

En parallèle, les dettes à court terme s'élèvent à 184,2 millions d'euros. Elles résultent de dettes non financières pour 179 millions d'euros (dont 105 millions relatives aux opérations pour compte de tiers et 67 millions d'euros de dettes d'exploitation) et des comptes de régularisation en dépenses et recettes pour 5,2 millions d'euros qui ne sont pas pris en compte budgétairement sur l'exercice.

La différence conduit à constater non pas un besoin mais un excédent de fonds de roulement de 0,1 million d'euros.

7.3 – La trésorerie consolidée

La trésorerie consolidée de la Métropole, alimentée par le fonds de roulement et l'excédent de fonds de roulement du cycle d'activité, s'élève à 62 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025 contre 127 millions d'euros fin 2024.

Outre les recettes et dépenses réelles mentionnées ci-dessus, des opérations d'ordre entre sections ont été exécutées pour un montant net de près de 78 millions d'euros.

En tenant compte de ces écritures, à la clôture de l'exercice 2025, le résultat de fonctionnement consolidé de l'année ressort à 110 millions d'euros. Augmenté des résultats antérieurs, le résultat cumulé s'élève à 159,6 millions d'euros.

Au regard du besoin de financement des sections d'investissement à hauteur de 126,3 millions d'euros, cela permet à la Métropole de disposer d'un solde à affecter de 33,3 millions d'euros.

Annexe 1 - Impact du budget sur la transition écologique

Dans son article 191, la loi de finances pour 2024 a prévu d'adjoindre au compte financier unique, un état intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».

Cet état présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement en totalité ou en partie à l'atteinte des objectifs de transition écologique.

Le décret d'application du 16 juillet 2024 est venu préciser le calendrier, les modalités et les limites des dispositions législatives.

Ainsi, étaient concernées au titre de l'exercice 2024, uniquement les dépenses d'investissement relevant des budgets exécutés selon le référentiel M57, et imputées sur une liste limitative de comptes par nature. Le décret précise en outre, que l'analyse environnementale n'est à faire qu'au regard du seul axe n°1 intitulé « atténuation du changement climatique ».

Pour satisfaire à cette obligation et renseigner les annexes jointes au CFU, la Métropole s'est appuyée sur la méthode élaborée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE), institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses travaux au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Suivant les préconisations de cette méthode, un seuil de 100 000 euros a été appliqué pour sélectionner les dépenses les plus significatives et pour définir une cotation en fonction de leur impact sur la transition écologique, à savoir favorables, défavorables et neutres.

A compter de l'exercice 2025, tous les budgets exécutés selon le référentiel M4 viennent s'ajouter à l'évaluation ainsi qu'un nouvel axe intitulé « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles. »

En application de ces dispositions, le périmètre de cotation a porté sur 221 millions d'euros de dépenses d'investissement, avec les cotations suivantes :

Cotation	Montant 2025	Pondération
Favorable	52 114 083 €	24%
Neutre	113 877 130 €	52%
Défavorable	54 639 550 €	25%
Total	220 630 763 €	

La Métropole a ainsi porté, sur l'exercice 2025 des opérations essentiellement neutres en termes de transition écologique (114 M€). Elle enregistre également 52 M€ de dépenses favorables.

Le montant des dépenses classées « défavorables » doit être très fortement tempéré. En effet, il s'agit en grande partie de la construction de la sortie ouest de la voie Mathis. Son classement « défavorable » est induit par la nature des travaux. Néanmoins, il convient de souligner qu'en fluidifiant la circulation routière entre l'est et l'ouest de la Métropole, ce projet conduit aussi à réduire les émissions de GES ce qui est source d'un bénéfice environnemental.

Annexe 2 - Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme

Conformément au règlement financier en vigueur, le compte financier unique est l'occasion de dresser le bilan annuel de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme (A.P)

Le stock d'autorisation de programme (AP)

Au 31 décembre 2025, le montant total voté en AP s'élève à la somme de 3 milliards d'euros pour l'ensemble des différents budgets de la Métropole, soit une diminution d'environ 990 millions d'euros par rapport à l'exercice 2024.

Cette diminution s'explique essentiellement par deux facteurs :

- La clôture d'AP intervenue lors des différentes procédures budgétaires : - 1 milliard d'euros (correspondant au montant voté initial) ;
- Les différents ajustements sur les AP intervenus pour un montant de 36 millions d'euros.

Compte tenu de la réalisation des investissements intervenue à hauteur de 298 millions d'euros sur l'exercice 2025 d'une part, et du montant des réalisations antérieures d'autre part, le montant du stock d'AP à financer au 31 décembre 2025 s'élève à 1,7 milliard d'euros.

Le ratio de couverture des AP non mandatées

Le reste à mandater en Autorisation de Programme (AP), rapporté aux crédits de paiement (CP) réalisés durant l'exercice mesure le ratio de couverture des AP. Il correspond au nombre d'années nécessaires à l'apurement du stock d'AP non mandaté, toute chose égale par ailleurs.

Au terme de l'exercice 2025, le ratio s'établit à 5,6 années.

Annexe 3 - Les flux internes

Pour simplifier la lecture du rapport du compte financier unique, la présentation neutralise les flux financiers inter-budgets. Ces flux, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent pour 2025 un montant total de 136 millions d'euros. Ils sont constitués :

- Des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes des transports, des « Tempêtes Alex-Aline », du M.I.N. et du C.F.A pour un montant global de 123 millions d'euros ;
- Des remboursements de frais d'administration générale des budgets annexes au budget principal, pour 10 millions d'euros ;
- Du remboursement des charges indirectes liées aux activités portuaires entre le budget de la régie d'exploitation des ports d'Azur et le budget annexe des missions d'autorité portuaire, pour 3 millions d'euros.

Le tableau ci-après ventile ces sommes par budget métropolitain :

Budget	Flux	Dépenses			Recettes	
		Charges de fonctionnement	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Remboursement de frais	Subventions et participations
Budget principal	Subventions d'équilibre aux budgets annexes	- €	- €	122 800 000 €	- €	- €
	Participation des budgets annexes	- €	- €	- €	10 380 331 €	- €
Budget annexe des transports	Participation aux charges générales	245 400 €	517 914 €	- €	- €	- €
	Subvention d'équilibre	- €	- €	- €	- €	111 200 000 €
Budget annexe Tempête Alex	Participation aux charges générales	23 372 €	49 325 €	- €	- €	- €
	Subvention d'équilibre	- €	- €	- €	- €	2 500 000 €
BA Centre de formation d'apprentis	Participation aux charges générales	49 860 €	105 227 €	- €	- €	- €
	Subvention d'équilibre	- €	- €	- €	- €	700 000 €
BA Régie de la gestion des déchets ménagers	Participation aux charges générales	2 557 763 €	5 398 13 €	- €	- €	- €
BA Régie des MIN d'Azur	Participation aux charges générales	40 900 €	86 319 €	- €	- €	- €
	Subvention d'équilibre	- €	- €	- €	- €	8 400 000 €
BA Régie des missions d'autorité portuaire	Participation aux charges générales	419 907 €	886 207 €	- €	- €	- €
	Remboursement de charges indirectes activités	- €	- €	- €	2 960 000 €	- €
BA Régie exploitation Ports d'Azur	Participation aux charges générales	719 882 €	2 240 118 €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL		4 057 084 €	9 283 247 €	122 800 000 €	13 340 331 €	122 800 000 €
		136 140 331 €			136 140 331 €	

Annexe 4 - Présentation consolidée 2025 des budgets métropolitains

SECTION	BUDGETS	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE	Excédent antérieur reporté	DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	Déficit antérieur reporté
Fonctionnement	Budget Principal	674 328 650 €	12 575 701 €	38 858 776 €	567 506 162 €	41 021 136 €	- €
	BA Transports	302 601 871 €	3 349 506 €	331 675 €	266 987 790 €	35 600 804 €	- €
	BA Nice-Méridia	- €	€	1 714 316 €	€	€	- €
	BA Régie d'exploitation des Ports d'Azur	29 409 872 €	58 560 €	- €	20 593 963 €	3 465 334 €	- €
	BA Régie autonome des M.I.N d'Azur	13 614 568 €	€	328 370 €	4 067 147 €	9 413 158 €	- €
	BA Régie des Déchets ménagers et assimilés	150 506 301 €	20 066 €	8 279 101 €	124 634 654 €	3 394 773 €	- €
	BA Régie du C.F.A	4 974 161 €	116 050 €	- €	4 811 594 €	239 221 €	117 391 €
	BA Régie des missions d'autorité portuaire	2 976 148 €	€	192 099 €	2 851 628 €	€	- €
	BA Régie Tempêtes Alex Aline	2 604 330 €	€	80 368 €	1 772 560 €	848 785 €	- €
Total Fonctionnement		1 181 015 901 €	16 119 884 €	49 784 705 €	993 225 498 €	93 983 210 €	117 391 €
SECTION	BUDGETS	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE	Solde d'investissement reporté (001)	DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	Solde d'investissement reporté (001)
Investissement	Budget Principal	191 462 266 €	43 447 323 €		261 853 619 €	15 001 888 €	58 342 809 €
	BA Transports	44 140 451 €	36 092 065 €		73 040 598 €	3 840 767 €	6 851 351 €
	BA Nice-Méridia	€	€		€	€	1 714 314 €
	BA Régie d'exploitation des Ports d'Azur	28 330 350 €	8 192 881 €		30 698 457 €	4 786 107 €	6 337 984 €
	BA Régie autonome des M.I.N d'Azur	7 505 359 €	19 734 070 €		16 703 881 €	10 320 912 €	457 868 €
	BA Régie des Déchets ménagers et assimilés	19 529 839 €	11 728 395 €		21 369 340 €	8 353 689 €	18 426 396 €
	BA Régie du C.F.A	136 856 €	239 221 €	818 259 €	227 073 €	116 050 €	- €
	BA Régie des missions d'autorité portuaire	€	€	- €	28 542 €	€	- €
	BA Régie Tempêtes Alex Aline	35 392 234 €	1 049 346 €	32 626 €	36 286 973 €	200 561 €	
Total Investissement		326 497 355 €	120 483 301 €	850 884 €	440 208 483 €	42 619 974 €	92 130 722 €
TOTAL GENERAL		1 507 513 256 €	136 603 184 €	50 635 589 €	1 433 433 981 €	136 603 184 €	92 248 113 €

Annexe 5 – Présentation synthétique des résultats d'exécution

2025	Section de fonctionnement			Section d'investissement					
Budget	Résultat propre de l'exercice	Résultat antérieur reporté (002)	Résultat à affecter	Solde de l'exercice	Solde antérieur reporté	Solde d'investissement cumulé/Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Besoin de financement (négatif)	Excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068)	Résultat de fonctionnement reporté
<i>Budget Principal</i>	78 377 053 €	38 858 776 €	117 235 829 €	- 41 945 919 €	58 342 810 €	100 288 729 €	- 100 288 729 €	100 288 729 €	16 947 101 €
<i>Budget annexe des transports</i>	3 362 783 €	331 675 €	3 694 458 €	3 351 151 €	6 851 351 €	- 3 500 200 €	- 3 500 200 €	3 500 200 €	194 258 €
<i>Budget annexe Régie Tempête Alex - Aline</i>	17 015 €	80 368 €	63 353 €	- 45 954 €	32 626 €	13 328 €	- 13 328 €	13 328 €	50 025 €
<i>BA Régie du Centre de formation d'apprentis</i>	39 397 €	- 117 391 €	- 77 994 €	32 954 €	818 259 €	851 213 €	- €	- €	- 77 994 €
<i>BA Régie de la gestion des déchets ménagers</i>	22 496 940 €	8 279 101 €	30 776 041 €	- 18 426 396 €	1 535 205 €	- 16 891 191 €	- 16 891 191 €	16 891 191 €	13 884 851 €
<i>BA Régie des MIN d'Azur</i>	134 263 €	328 370 €	462 633 €	214 636 €	- 457 868 €	- 243 232 €	- 243 232 €	243 232 €	219 401 €
<i>BA Régie des missions d'autorité portuaire</i>	124 521 €	192 099 €	316 620 €	- 28 542 €	- €	28 542 €	- 28 542 €	28 542 €	288 077 €
<i>BA Régie exploitation Ports d'Azur</i>	5 409 135 €	- €	5 409 135 €	1 038 667 €	- 6 337 984 €	5 299 317 €	- 5 299 317 €	5 299 317 €	109 819 €
<i>BA Nice Méridia</i>	- €	1 714 316 €	1 714 316 €	- €	- 1 714 314 €	- 1 714 314 €	sans objet (comptabilité de stocks)	sans objet (comptabilité de stocks)	1 714 316 €
TOTAL GENERAL	109 927 077 €	49 667 314 €	159 594 391 €	-55 809 403 €	- 71 318 237 €	- 127 127 640 €	-126 264 539 €	126 264 539 €	33 329 852 €
